

bienveillance que la Propagande a pour la France. C'est par conséquent, une injustice de faire rejaillir sur le Saint-Siège la responsabilité de l'expulsion.

— *La Croix de Paris* dit que dans l'allocution prononcée au Consistoire du 18 mars, le pape, outre la confirmation de l'élection du patriarche chaldéen, dénonce les lois ecclésiastiques hongroises, comme contraires aux principes catholiques. L'allocution traite aussi de la reconnaissance civile des évêques italiens et constate que les retards que cette reconnaissance subissait ont cessé maintenant. Le Pape ajoute : " Bien que sous ce rapport satisfaction ait été donnée au Siège apostolique, on ne peut encore cependant considérer comme changée Notre condition, qui est indigne du Pontife romain et ne saurait porter bonheur à la nation italienne, attendu que ni la sainteté du droit ni la conscience du devoir ne permettent l'approbation de cette condition." Nous continuerons, ajoute Léon XIII, avec une immuable constance, à revendiquer la légitime liberté du ministère apostolique et des droits du Saint-Siège.

— On annonce de Léopol qu'une nombreuse députation de Rhutènes se rendra l'automne prochain à Rome, pour remettre un présent au Pape, et l'assurer que les Rhutènes continueront à rester fidèles à l'union de l'Eglise grecque avec Rome, union dont ils se préparent à fêter le troisième centenaire.

— Le Saint Père a envoyé des instructions au Cardinal Langénieux pour la fondation à Paris, d'une revue, dont le but serait de répandre les idées de Rome sur la réunion des deux Eglises.

— Mgr Azarien, patriarche d'Arménie, doit bientôt se rendre à Rome. On dit que Léon XIII profitera de